

PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2023

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, A. JACQUET,
L. GUILLAUME, J. MOREL, A. ARNAUD, T. GERARD, L. GRESSET, L. RICHARD, M. FONGELLAS

Excusés : M. CAPET donne pouvoir à F. JOBARD, J. MOREL donne pouvoir à L. GRESSET, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON, M. FONGELAS

Secrétaire de séance : O. PERRAD

Convocation du 5 juin 2023

1) Approbation compte-rendu du 25/05 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai à l'unanimité et nomme Olivier PERRAD comme secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le point 6 concernant une subvention à prendre pour les travaux sylvicoles. Ce point est ajouté à l'ordre du jour suite à l'accord unanime du conseil

2) Election grands électeurs aux élections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023 à Lons le Saunier. Le conseil municipal doit désigner 3 électeurs ainsi que 3 suppléants. L'appel aux candidatures est lancé par Mme le Maire. 3 candidats se proposent : Martine Guyon, Olivier Perrad, Anthony Arnaud.

Après un vote à bulletin secret, les 3 candidats sont élus à l'unanimité.

Un nouvel appel à candidatures est lancé pour les suppléments. Les candidats sont Fabienne Jobard, Mailys Capet et Alain Jacquet

Après un nouveau vote à bulletin secret, les 3 candidats sont élus à l'unanimité.

3) Contrat à Durée Déterminé pour la cantine/garderie

Madame le maire présente le fonctionnement actuel de la cantine garderie après le départ de Jessica Morel et le renfort temporaire de Clara Lorette.

Il est proposé de prolonger le contrat de Clara jusqu'au vacances d'été (juillet 2023).

Prolongation contrat Clara Lorette jusqu'à la fin de l'année scolaire

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Référent déontologie

Tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologie, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

L'AMJ propose la mutualisation d'un référent déontologue. Monsieur Matthieu HOUSER est proposé pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Convention e-lum

La convention d'entretien du réseau d'éclairage public arrive à échéance. Il convient de renouveler le contrat que nous propose le Sidec. La convention proposée concerne l'entretien préventif et curatif, ainsi que le suivi énergétique et environnemental des installations. En adhérent à ce service mutualisé, la commune s'engage dans un processus d'optimisation de son patrimoine d'éclairage public. Cette convention est d'une durée de 6 ans et pour un cout par équipement de 18 €.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Questions diverses

- Matériel garderie : les représentants aux conseils d'école remontent le besoin de matériels de la garderie. Une liste sera faite dans ce sens. Un budget annuel sera alloué pour ces achat (200 € env.). Voir comment nous pourrions acheter des jeux et autres matériels à l'ALCG. Un appel aux dons de jeux, auprès des habitants, peut également être lancé.
- Comité d'animation : l'achat de tables pliantes pour les manifestations est nécessaire. Elles seront commandées par la commune permettant l'utilisation par toutes les associations (10 tables plastiques à commander et voir les conditions d'emprunt).
- Adeline et Angélique organise une journée « fin de saison » le 26/06/23 ouvert aux adultes et aux enfants. Elles vont reprendre les après-midi « activités » mais à leur propre compte, sans passer par le comité d'animation.
- « Picnic » le 18 juin, organisé par le Comité d'Animation
- Terrain de pétanque Le Chamois : M. Schmidt du syndic de la résidence Les Chamois a écrit à la mairie pour remonter les plaintes de certains propriétaires concernant l'utilisation tardive et bruyante du terrain de boules devant la résidence. Ce terrain de jeu est sur l'emprise de la résidence, et il est donc privé. Une information lui sera transmise dans ce sens en lui conseillant d'identifier que le lieu est privé à la résidence.
- Mur de la mairie : les couts des devis posant questions, il est décidé de faire le minimum de travaux pour sécuriser la zone. Une réflexion plus globale doit être menée. Des devis d'APS (avant-projet sommaire) seront demandés à divers géomètres ou architectes.
- Parking du Grd Remblais : La question de la réfection de ce parking est de nouveau relancée. Voir comment il peut être fait quelque chose de pérenne

- Borne de charge voiture électrique : de plus en plus de vacanciers notamment, recherche des bornes de recharge électrique pour leur véhicule. Qui a la compétence dans ce domaine ? Quel serait le cout d'une installation sur le village ? Une demande de renseignement sera faite auprès de Martin Compte, Arcade